Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/83 portant Approbation d'un partenariat avec Réseau Entreprendre Hainaut et attribution d'un soutien financier

Membres présents (60) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GARCIA David, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (2) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

/2026

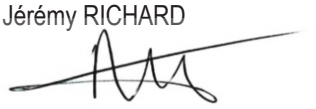
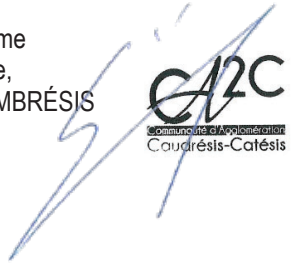
Délibération 2026/83 portant approbation d'un partenariat avec Réseau Entreprendre Hainaut et attribution d'un soutien financier

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les compétences de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en matière de développement économique et d'accompagnement de l'entrepreneuriat ;
Vu le courrier de sollicitation transmis par l'association Réseau Entreprendre Hainaut relatif au bilan des actions menées sur le territoire de la CA2C et aux perspectives de collaboration ;
Considérant que Réseau Entreprendre Hainaut accompagne les créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises du territoire par un dispositif de mentorat, d'accompagnement et de financement sous forme de prêts d'honneur ;
Considérant que plusieurs projets accompagnés concernent directement le territoire de la CA2C et participent au maintien et au développement de l'emploi local ;
Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis de soutenir les initiatives favorisant le dynamisme économique, l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire ;
Considérant la proposition formulée par Réseau Entreprendre Hainaut visant :
- à mettre en place une subvention de 3 000 € par projet accompagné sur le territoire de la CA2C ;
- ainsi qu'une adhésion de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en qualité de membre partenaire de l'association, moyennant une cotisation annuelle de 3 500 € ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Approuve le principe d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et l'association Réseau Entreprendre Hainaut ;**
- **Autorise l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en qualité de membre partenaire de Réseau Entreprendre Hainaut, moyennant une cotisation annuelle de 3 500 € ;**
- **Approuve la mise en place d'un dispositif de soutien financier à hauteur de 3 000 € par projet accompagné par Réseau Entreprendre Hainaut sur le territoire communautaire, sous réserve de la présentation des dossiers et des crédits inscrits au budget et dans la limite d'un maximum de cinq dossiers par an ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération, notamment la convention de partenariat à intervenir avec Réseau Entreprendre Hainaut ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.**

Annexe(s) - *Manifeste du Réseau Entreprendre, courrier de sollicitation et projet de convention de partenariat*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

LE MANIFESTE DE
RÉSEAU ENTREPRENDRE

POUR CRÉER DES EMPLOIS, CRÉONS DES EMPLOYEURS

Nous sommes un **réseau international** d'entrepreneurs bénévoles, animés par des méthodes d'entreprises.

Indépendants, nous sommes apolitiques, nous collaborons avec tous les acteurs de bonne volonté au service des femmes et des hommes, créateurs, développeurs, repreneurs d'entreprises au bénéfice de l'emploi dans nos territoires.

Nous sommes des **experts de l'accompagnement** et sommes ambitieux pour les projets que nous soutenons.

Le cœur de notre engagement : **faire grandir les entreprises et les pérenniser.**

Nous avons vocation à prendre soin de nos lauréats, de nos membres, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos régions.

La gratuité et la réciprocité guident notre action. La gratuité garantit notre impartialité. La réciprocité fait de nous les maillons d'une chaine dédiée à la transmission. Cette réciprocité encourage nos lauréats à donner à leur tour.

Nous agissons avec **bienveillance et solidarité.**

Nous sommes un tiers de confiance attaché à l'éthique des affaires.
Nous œuvrons pour l'Humain, dans la proximité. Nous sommes des militants de l'entreprise en mouvement pour préparer nos entrepreneurs à l'avenir.

Par leur implication dans Réseau Entreprendre, nos membres sont des **entrepreneurs engagés et responsables.** Ils soutiennent les initiatives économiques à impact positif guidées par les valeurs d'inclusion et d'altérité.

Réseau Entreprendre

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

Réseau Entrepren

Monsieur Serge Siméon
Communauté d'Agglomération
du Caudrésis-Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643
ZA le bout des dix neuf
59157 Beauvois-en-Cambrésis

Wallers,
Le 12 janvier 2026

Objet : Bilan des actions de Réseau Entreprendre Hainaut sur le territoire de la CA2C et perspectives de collaboration

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitions vous proposer un état des lieux des actions menées par Réseau Entreprendre® Hainaut sur l'arrondissement de Cambrai depuis l'ouverture de notre antenne, ainsi que des premiers résultats obtenus, dont bénéficie naturellement le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Depuis l'implantation de notre antenne sur l'arrondissement, notre volonté a été claire : renforcer notre proximité avec les porteurs de projets et les dirigeants, et contribuer activement à la dynamique entrepreneuriale et industrielle locale. Cette présence a permis de structurer rapidement notre action sur l'ensemble du bassin.

À ce jour, plus de 20 porteurs de projets ont été rencontrés sur l'arrondissement de Cambrai. Cinq projets ont été présentés en comité d'engagement, quatre ont été acceptés et trois sont aujourd'hui lauréats, une reprise n'ayant finalement pas abouti. Parmi ces projets accompagnés, deux concernent directement le territoire de la CA2C :

- la création de la société **Re-Use Énergies**, portée par Madame Manuela MANET,
- la reprise de la société **Douay Collins**, porté par Alexandre CARVALHO située à Caudry.

Au total, ce sont **170 000 € de prêts d'honneur** engagés, contribuant à la création et au maintien de **202 emplois**, avec une projection à **250 emplois à horizon trois ans** sur l'arrondissement de Cambrai. Ces chiffres traduisent concrètement l'impact économique de notre action sur le territoire.

Au-delà de l'accompagnement individuel des dirigeants, nous attachons une importance particulière à l'animation du collectif entrepreneurial. Plusieurs rencontres entre dirigeants ont ainsi été organisées dans le cadre de nos « Work'N Lunch ». Cette dynamique se poursuit activement, avec notamment des visites programmées au sein de la société DEHAUSSY **en mars** et **ou encore ACET en mai**. Ces temps d'échange favorisent les synergies, le partage d'expériences et la montée en compétences des dirigeants locaux.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

Réseau Entrepre

Nous percevons très clairement le **dynamisme entrepreneurial et industriel** du territoire de la CA2C et sommes convaincus de son fort potentiel. C'est pourquoi nous souhaiterions aujourd'hui **intensifier notre présence et notre action** à vos côtés, afin de lutter contre la solitude du dirigeant, créer un collectif engagé et challenger des projets ambitieux au service du développement économique local.

Dans ce contexte, et bien qu'aucun cadre formalisé n'existe à ce jour entre nos deux structures, nous souhaitons ouvrir la réflexion avec vous autour d'un partenariat plus structuré. À l'image de ce qui est mis en place avec d'autres communautés d'agglomération, nous aimerions pouvoir échanger à la fois sur l'octroi d'une **subvention de 3 000 € par projet accompagné sur votre territoire**, mais également sur la possibilité pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis de devenir **membre partenaire de Réseau Entreprendre Hainaut**.

Ce statut, dont dispose aujourd'hui notamment **Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération de Cambrai**, repose sur une **cotisation annuelle de 3 500 €**. Il permettrait à la CA2C d'être pleinement associée et valorisée lors de l'ensemble des actions que nous menons sur le territoire. Il offrirait également la possibilité de désigner un **référent identifié**, qui pourrait participer à nos manifestations, temps forts et comités d'engagement locaux, renforçant ainsi les échanges, la connaissance des projets et la dynamique partenariale.

L'objectif est clair : nous donner collectivement les moyens d'intensifier notre action en faveur des projets ambitieux du territoire, de renforcer le collectif entrepreneurial et de soutenir durablement les dirigeants dans leur développement.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour en discuter et serions ravis de pouvoir vous rencontrer afin d'envisager ensemble les prochaines étapes de cette collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Tennessee VELDEMAN
Président de Réseau Entreprendre Hainaut

Mélissa NABAIS-MORENO
Directrice de Réseau Entreprendre Hainaut

Site Minier d'Arenberg – Plot F – Avenue Michel Rondet – 59135 Wallers - Tel 03 27 47 36 72
Antenne de Cambrai – 5 Place de la République – 59400 Cambrai
hainaut@reseau-entreprendre.org – site www.reseau-entreprendre-hainaut.fr
N° Siret : 482 468 790 00050 – Code APE : 8299Z

Membre de Réseau Entreprendre®, Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 15/01/2003 et J.O. du 22/01/2003

reseauentreprendre

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

Convention de Partenarait entre Réseau Entreprendre Hainaut et la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, sise Rue Victor Watremez – 59540 CAUDRY, représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau Communautaire en date du **[à compléter],**

Et **L'association Réseau Entreprendre Hainaut,** sise Site Minier d'Arenberg – Avenue Michel Rondet – 59135 Wallers représentée par Monsieur Tennessee VELDEMAN, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Informations sur la structure partenaire

L'association Réseau Entreprendre Hainaut est une association de chefs d'entreprise et de dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs, créateurs et repreneurs d'entreprises sur les arrondissements d'Avesnes – Maubeuge, Cambrai et Valenciennes. Pour ce faire, elle offre aux porteurs de projet :

- Un financement sous forme de prêt d'honneur,
- Un accompagnement humain, gratuit et dans la durée avec des méthodes d'entreprise.

A ce titre, Réseau Entreprendre Hainaut travaille en partenariat avec les services et organismes institutionnels concernés.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis fixe le montant de la subvention allouée à l'association Réseau Entreprendre Hainaut au titre de l'année 2026.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

Les parties conviennent par ailleurs que la réussite des actions qu'elles mette en place nécessite une bonne connaissance mutuelle, un flux d'informations réguliers et une information sur les manifestations qui sont organisées sur leur territoire géographique commun

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification et sera effective pour les 3 années à venir.

Article 3 – Objectifs de l'association

1) Adhésion en tant que Partenaire

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis décide de devenir membre partenaire de Réseau Entreprendre Hainaut pour une cotisation annuelle de 3 500€.

Ce partenariat permettra un représentant désigné par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis de participer au comité d'engagement qui statue sur l'octroi des prêts d'honneur et l'accompagnement des porteurs de projets situés sur le territoire du Caudrésis-Catésis.

Cette participation n'ouvrira néanmoins pas droit de vote sur le dossier, celui-ci étant exclusivement réservé aux chefs d'entreprise adhérents.

Il permettra également un représentant de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis de participer à l'ensemble des manifestations qui sont organisées par Réseau Entreprendre Hainaut.

2) Soutien Financier

Afin de soutenir Réseau Entreprendre Hainaut dans l'accompagnement des entrepreneurs créateurs d'emplois sur son territoire géographique la Communauté d'Agglomération décide de verser à Réseau Entreprendre Hainaut une subvention à hauteur de 3 000€ par projet accompagné sur son territoire.

Le nombre de projets sera constaté sur la base d'un tableau récapitulatif des projets aidés et ayant abouti durant l'année écoulée.

Ce tableau devra fournir la preuve de la création (numéro d'immatriculation, K-Bis).

Réseau Entreprendre Hainaut devra orienter le porteur de projet vers d'autres acteurs si nécessaire (partenaires institutionnels ou réseaux).

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

Réseau Entreprendre Hainaut devra mentionner systématiquement l'aide financière de la CA2C notamment en apposant le logo de la collectivité sur les documents de communication de la structure et à l'occasion d'articles, communiqué de presse.

Article 4 – Engagement réciproques des parties

Les parties conviennent par ailleurs :

- De s'informer mutuellement des manifestations et des actions qu'elles organisent sur leur territoire commun à destination des dirigeants d'entreprise,
- De se rencontrer annuellement pour faire un point qualitatif et quantitatif sur leur partenariat dans le souci permanent de l'optimiser,
- De communiquer sur le partenariat.

Article 5 – Modalités de versement

1) L'adhésion

L'adhésion est versée annuellement sur appel de cotisations pour un montant de 3 500€ réglable immédiatement.

L'adhésion 2026 fera l'objet d'un appel à cotisations dès la signature de la convention.

Pour les années suivantes un appel à cotisation sera fait dès le mois de janvier

2) La Subvention

La subvention sera versée en une seule fois, sur présentation :

- du bilan annuel,
- du tableau récapitulatif des projets,

en fonction du nombre de projets accompagnés jusqu'à la création d'entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2026.

Article 6 – Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles applicables aux associations et respectera la législation sociale et fiscale.

Article 7 – Transmission des pièces / contrôle

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

L'association s'engage à faciliter le contrôle des actions financées par la CA2C, des actions auxquelles elle a apporté son concours, notamment par l'accès à tous documents, administratifs et comptables, utiles à cette fin.

L'association s'engage, dès que possible à transmettre :

- Son bilan comptable 2026 certifié par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste départementale,
- Son compte de résultats 2026, annexes comprises certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste départementale,
- Un compte-rendu de la réalisation des actions et des objectifs pour lesquels l'association a été subventionnée.

Article 8 – Communication

L'association s'engage à mentionner la participation de la CA2C sur tous ses supports de communication, notamment à destination du public et des bénéficiaires de l'action subventionnée et dans ses rapports avec les médias.

Article 9 – Résiliation

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de 6 mois minimum suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation pourra notamment être prononcée par la collectivité dans les cas suivants :

- Abandon des actions concernées par la présente convention,
- Utilisation des fonds à d'autres fins que celles régies par la présente convention.

Pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	Pour Réseau entreprendre Hainaut
A , le	A Wallers, le
Représentée par son Président	Représentée par son Président
Serge Siméon	**Tennessee VELDEMAN**

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_083**
Objet :	**Délibération 2026/83 portant Approbation d?un partenariat avec Réseau Entreprendre Hainaut et attribution d?un soutien financier**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260624-DEL2026_083-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_083.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	209.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 83 r__seau entreprendre.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_083-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 13h54min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 13h54min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 13h54min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 13h54min43s	Reçu par le MI le 2026-06-30

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:41